OUVRAGE ET PONT AU CONTACT DU SOL OU DE L'EAU DOUCE

Définition et rôle

Passerelle et pont permettent d'établir une communication entre deux zones séparées par un obstacle, un cours d'eau ou une dépression.

Sollicitations

Ouvrages situés à l'extérieur, non abrités et situés dans des zones humides, proches ou en contact avec le sol.

Propriétés requises

Le bois doit présenter une très grande résistance aux agents de dégradation biologique, en particulier les champignons de pourriture et les termites dans les régions concernées. Selon les performances mécaniques recherchées, le bois utilisé doit satisfaire aux exigences du projet.

Principes de mise en œuvre

Le contact avec le sol ou une source d'humidité permanente ou prolongée doit être envisagé avec une obligation de résultat quant à la durée de vie de l'ouvrage. À cet effet, des dispositions peuvent être prises pour limiter les risques de développement des dégradations : drainage amélioré, découpes minimales pour éviter les migrations de l'eau en bois de bout, limitation des perçages ou des assemblages susceptibles de devenir des points de rétention et d'infiltration.

De nombreuses essences possèdent des caractéristiques de durabilité, de dureté et de résistance mécanique reconnues pour ce type d'emploi.

Classe d'emploi

Toutes les essences éligibles à un emploi au contact du sol ou de l'eau douce couvrant la classe d'emploi 4 peuvent être associées à la durée de vie définie par la nature de l'ouvrage.

Photo : Pont © WIJMA

Photo : Berge © WIJMA

© Patrick MARTIN et Michel VERNAY